

DOSSIER DE DEMANDE DE LABEL DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

Prévu à l'article L. 143-2 du Code du patrimoine, le [label de la Fondation du patrimoine](#) reconnaît l'intérêt patrimonial d'un immeuble bâti ou d'un parc ou jardin non protégé au titre des monuments historiques.

Pour plus d'informations sur les conditions pour bénéficier de l'avantage fiscal ouvert aux propriétaires d'immeubles labellisés par la Fondation du patrimoine, vous pouvez consulter l'instruction fiscale du Ministère de l'action et des comptes publics : [BOI-RFPI-SPEC-30 \(en cours d'actualisation suite à l'adoption de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020\)](#)

LE(S) DEMANDEUR(S)

Si vous détenez cet/ces immeuble(s) à titre individuel ou en indivision :

1. Civilité : M. Mme. Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Commune : _____ Code Postal : _____

Tél : _____ Courriel : _____

2. Civilité : M. Mme. Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Commune : _____ Code Postal : _____

Tél : _____ Courriel : _____

3. Civilité : M. Mme. Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Commune : _____ Code Postal : _____

Tél : _____ Courriel : _____

Si cet/ces immeuble(s) appartient(nen)t à une copropriété ou à une société :

Nom : _____ Forme juridique : _____

Adresse : _____

Commune : _____ Code Postal : _____

Tél : _____ Courriel : _____

Représentant : _____ Civilité : M. Mme. Fonction : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Tél : _____ Courriel : _____

L'IMMEUBLE OU LES IMMEUBLES CONCERNÉ(S)

Adresse de(s) immeuble(s) : _____

Commune : _____ Code postal : _____

S'agit-il d'immeuble(s) : bâti(s) et/ou d'un parc ou d'un jardin

Le ou les immeuble(s) est/sont :

(possibilité de cocher plusieurs cases)

- situé(s) dans une commune de moins de 20 000 habitants :
- situé(s) dans un Site Patrimonial Remarquable
- situé(s) dans un espace protégé au titre du Code de l'Environnement
- non habitable(s) et caractéristique(s) du patrimoine rural

Historique de(s) immeuble(s) (notamment époque de construction, usages successifs, anecdotes, etc.) :

Descriptif architectural (notamment style, matériaux et typicité locale) :

Etat de dégradation :

DOCUMENTS A JOINDRE AU DOSSIER :

- ✦ Les devis correspondants au programme de travaux extérieurs ;
- ✦ Un jeu de photos numériques de bonne qualité (300 dpi) prises depuis le domaine public ainsi que des détails les plus intéressants ;
- ✦ Un justificatif de propriété : acte notarié ou attestation notariale ;
Pour les copropriétés : procès-verbal de l'assemblée générale validant la demande de label ;
- ✦ Un RIB (pour versement de l'aide de la Fondation du patrimoine) ;
- ✦ Dans le cas où le demandeur est soumis à un impôt inférieur à 1 300 € avant correction : l'avis d'imposition (N-1)
- ✦ Lorsque l'immeuble se situe dans un Site Patrimonial Remarquable ou dans un site classé au titre du Code de l'environnement, la copie de la déclaration préalable ou du permis de construire dans le cas où les travaux y sont soumis ;
- ✦ L'arrêté de protection si l'immeuble objet de la demande de label est protégé partiellement au titre des monuments historiques (classement ou inscription).

Ce dossier complété est à transmettre à la délégation de la Fondation du patrimoine où se trouve votre immeuble. Toutes les adresses sont disponibles sur www.fondation-patrimoine.org.

ENGAGEMENTS DU/DES DEMANDEUR(S) :

Je m'engage à :

- Fournir des renseignements exacts ;
- Être ou représenter le propriétaire de l'immeuble et avoir obtenu les autorisations administratives relatives au programme de travaux présenté dans le cadre de cette demande de label ;
- Ne pas commencer les travaux concernés par la présente demande avant l'octroi du label de la Fondation du patrimoine ;

Fait le : _____ à _____

Nom(s) du/des demandeur(s) et signature(s)¹ :

¹ Le présent dossier doit être signé par tous les indivisaires et, pour le cas d'une copropriété, par l'ensemble des copropriétaires ou le syndic, s'il a obtenu l'accord de déposer une demande de label lors d'une Assemblée Générale..

ANNEXE 1 : AUTORISATION DU/DES PROPRIÉTAIRE(S) À UTILISER LES PHOTOGRAPHIES DE OU DES IMMEUBLE(S)

Je soussigné(e) Mme./M. : _____

Représentant (le cas échéant) : _____

Demeurant/Ayant son siège social : _____

Certifie par la présente :

- être propriétaire (ou son représentant légal) du/des immeuble(s) objet(s) de la présente autorisation, conformément aux dispositions prévues à l'article 544 du Code civil ;
- autoriser gracieusement la Fondation du patrimoine dans le cadre exclusif de sa communication à représenter, reproduire, diffuser les photographies de la propriété sur tous supports, notamment papier, télévisuel, électronique, pour une période de 10 ans à compter de la date de la première publication ;
- autoriser expressément la Fondation du patrimoine, dans ce cadre, à éventuellement modifier, recadrer et/ou accompagner de commentaires écrits ces photographies, conformément aux besoins et nécessités de l'opération.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004), le site internet de la Fondation du patrimoine accessible à l'adresse fondation-patrimoine.org a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) sous le numéro 764294.

Conformément à l'article 40 de la loi du 6 janvier 1978, l'intéressé ou ses ayants-droits disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le(s) concernant.

La présente autorisation pourra être dénoncée par le(s) propriétaire(s) de(s) immeuble(s) photographié(s) ou ses/leurs ayants-droits à tout moment, par une demande adressée par lettre recommandée au siège de la Fondation du patrimoine, 153 bis avenue Charles de Gaulle, 92 200 Neuilly-sur-Seine.

Le : **Signature(s) :** _____

ANNEXE 2 : CESSION DES DROITS DU/DES PHOTOGRAPHE(S) DE RÉPRODUCTION ET DIFFUSION PHOTOGRAPHIQUE

Je soussigné(e) Mme./M. : _____

Représentant (le cas échéant) : _____

Demeurant/Ayant son siège social : _____

Certifie par la présente :

- être l'auteur exclusif de la ou des photographie(s) objet(s) de la présente autorisation et dispose à ce titre du droit d'auteur visé à l'article L. 121-1 du Code de la propriété intellectuelle ;
- céder gracieusement à la Fondation du patrimoine, dans le cadre exclusif de sa communication, ses droits d'exploitation, de représentation et de reproduction tels que prévus aux articles L. 122-1, L. 122-2, L. 122-3 du Code de la propriété intellectuelle sur tous supports, notamment papier, télévisuel, électronique, pour une période de 10 ans à compter de la date de la première publication ;
- autoriser expressément la Fondation du patrimoine, dans ce cadre, à éventuellement modifier, recadrer et/ou accompagner de commentaires écrits ces photographies, conformément aux besoins et nécessités de l'opération.

Le : **Signature(s) :** _____

ANNEXE 3 : FRAIS DE DOSSIER

Cette somme couvre une partie des frais engagés pour le suivi de votre projet (déplacements, instruction du dossier, plaque de la Fondation du patrimoine...).

Le règlement des frais de dossier sera sollicité par la délégation régionale si l'instruction aboutit favorablement. Il pourra être effectué soit par chèque, libellé à l'ordre de la Fondation du patrimoine, soit par virement.

Barème :

Niveau d'imposition	Montant de travaux labélisés	Montant des frais de dossier
Supérieur à 1300 euros avant correction	de 0 € à 9 999 €	100 €
	de 10 000 € à 19 999 €	200 €
	de 20 000 € à 39 999 €	400 €
	de 40 000 € à 79 999 €	700 €
	supérieur à 80 000 €	1 000 €
Non imposable ou imposition inférieure à 1300 euros avant correction	-----	50 € (forfait unique)